



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 40625

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes handicapées atteintes d'une incapacité dont le taux est supérieur ou égal à 80 %. La carte d'invalidité attribuée aux personnes atteintes d'une incapacité est supérieure ou égale à 80 % sous des conditions restrictives. Or cette carte permet de bénéficier d'un certain nombre d'avantages comme des exonérations en matière fiscale ou des fiscalités relatives à la possession et l'utilisation d'un véhicule. Dans un souhait d'équité et afin de faciliter la vie de ces personnes, il lui demande si elle envisage d'étendre ces avantages à toutes les personnes dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 %.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40625

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 426